

Congrès du Mans 2016

Rapport d'activité

Le contexte de ces trois dernières années

Le contexte de ces trois dernières années a été marqué par la persistance, en France comme en Europe, de la crise économique avec ses conséquences sociales. S'y est ajoutée une crise politique sous différentes formes selon les pays dont la montée de l'extrême droite est un révélateur. En France, les dernières élections politiques ont été marquées par de forts taux d'absentéisme, une montée du Front National et une baisse des organisations progressistes. Manque de perspective, perte de confiance en l'avenir, repli sur soi, sentiment de déclassement, mais aussi fatalisme... autant de symptômes qui se sont développés au fil du temps. Le gouvernement élu en 2012, s'il a mis en place une nouvelle gouvernance et de nouvelles mesures, n'a pas choisi de changer profondément de cap notamment en ce qui concerne ses choix économiques. Nombre de questions ont été mal traitées ou ont appelé de mauvaises réponses, d'inspiration libérale, voire n'ont pas été traitées du tout.

C'est le cas notamment de la réforme fiscale, des renégociations des traités européens ou encore du droit de vote des étrangers aux élections locales. Mécontentements et déceptions se sont ajoutés à une situation déjà critique. Cette période a été aussi marquée par une offensive réactionnaire sur les sujets de société. Et la FSU s'est félicitée du vote du parlement pour le mariage pour toutes et tous malgré les oppositions fortes à ce texte.

La parole libérée, qui s'exprime notamment par la voix du Front National, montre les difficultés, les questions, les incompréhensions, les inquiétudes ou les désaccords qui existent au sein de notre société. La FSU a été à l'initiative de la journée du 29 janvier 2014, point de départ d'un travail commun, « *Uni-es contre l'extrême droite* », avec la CGT, Solidaires, l'UNEF, la FIDL, l'UNL et la LDH pour mener une réflexion sur l'émergence de l'idéologie d'extrême droite et organiser des initiatives communes afin de changer cette donne.

Ce collectif a mis en place un Observatoire National des Pratiques de l'extrême droite avec une première rencontre à Béziers en mai 2015.

La FSU a dénoncé la politique d'immigration du gouvernement comme la stigmatisation des Roms contraire aux droits et principes de notre pays. Elle s'est particulièrement investie dans RESF et avec les organisations de jeunesse pour obtenir de meilleures conditions d'accueil, de vie et d'étude des mineur-es isolés étrangers.

Les attentats perpétrés contre Charlie Hebdo, à Montrouge et à l'Hyper-casher de la Porte de Vincennes en janvier 2015 et qui ont fait 17 victimes, ont révélé des fractures de notre société et des questions que celle-ci n'a pas su résoudre. Les organisations syndicales, dont la FSU, se sont unies et jointes au mouvement citoyen et républicain pour exprimer émotion et indignation. Et particulièrement le 11 janvier suivant où des millions de citoyen-nes ont montré, partout en France, leur refus de

l'antisémitisme, du racisme et de la xénophobie et leur attachement profond aux valeurs qui fondent notre démocratie : liberté, et particulièrement la liberté d'expression, égalité, fraternité, laïcité. Cet élan de solidarité a largement débordé nos frontières. Ces rassemblements ont témoigné d'attentes fortes. Le monde du travail s'est également rassemblé pour affirmer son attachement à ces principes, son refus des discriminations et pour ouvrir des réflexions sur les questions posées par ces événements tragiques et sur les solutions à construire pour y faire face. Le texte intersyndical publié le 5 juin 2015 « Vivre et travailler ensemble » en est la première expression.

Au lendemain des attentats, l'École a très vite été placée au centre des interrogations et sa responsabilité interrogée. La FSU, avec ses syndicats, a rapidement communiqué sur le rôle avant tout éducatif de l'école et sur la nécessité d'une réponse politique plus globale pour combattre les inégalités. Or, les mesures de la « grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République », annoncées dès le 22 janvier, ont mêlé effets d'annonce et dispositifs durables, comme le parcours citoyen et le nouvel Enseignement Moral Civique.

Ce contexte est très lié à ce qui se passe sur *la scène internationale* et notamment en Afrique et au Moyen-Orient. Syrie, Irak, Mali... et de Boko Haram à Daesh, tous les conflits et guerres nourrissent partout dans le monde d'autres conflits et ce sont toujours les populations civiles, les populations les plus fragiles et les plus pauvres qui en souffrent le plus. Les guerres et les conflits chassent de leur pays des milliers de personnes. Les étés 2014 et 2015 auront été particulièrement tragiques pour les migrant-es en Méditerranée et dans la région de Calais.

La crise économique est loin d'être terminée. La crise de l'Europe a pris une dimension nouvelle sous l'effet des politiques libérales initiées par la Commission européenne, l'Eurogroupe et la banque européenne. Les gouvernements européens et les forces libérales se complaisent à faire oublier son origine en exigeant sans cesse des efforts des salarié-es et des retraités, comme s'ils/elles en étaient responsables. Recul de la consommation des

ménages, baisse du pouvoir d'achat, augmentation du chômage, dégradation du niveau de vie des retraités-es... Les conditions de vie des salarié-es, des retraités-es mais aussi des femmes et des jeunes, particulièrement touchés par le chômage et la précarité, s'en trouvent dégradées. Les politiques d'austérité ont échoué à faire sortir les pays européens de la crise. Elles reposent sur la réduction des dépenses publiques et des dépenses sociales. Le maître mot de ces politiques reste la « compétitivité » avec des milliards donnés aux banques et aux entreprises sans contrepartie et sans effet notable sur l'emploi. Ces politiques ont enfermé la zone euro dans la récession, zone euro qui compte désormais plus de 20 millions de chômeurs et chômeuses et où inégalités entre les plus riches et les plus pauvres continuent de se creuser.

La Grèce est dans une situation particulièrement difficile sous la pression de l'Eurogroupe. Lors du référendum de juin 2015, le peuple grec a refusé les propositions des créanciers européens. Ce choix a soulevé un tollé des forces libérales à la tête des institutions européennes craignant que ce refus du diktat de la troïka ne suscite des réactions similaires dans d'autres pays. La FSU a toujours soutenu le peuple grec dans sa lutte contre les politiques d'austérité et appelé à développer la solidarité entre les peuples, à l'harmonisation des droits, à une Europe sociale fondée sur la justice, la démocratie et le progrès pour toutes et tous.

En France, les propos du Président de la République, lors de ses vœux en 2014, ont confirmé le choix du gouvernement de mener une politique économique libérale avec l'annonce d'une nouvelle diminution de la dépense publique, de nouvelles aides aux entreprises sans réelles conditions. Un an après le CICE, le pacte de responsabilité était mis en place. Il repose sur des revendications portées par le Medef, de diminution du « coût » du travail et des « obstacles à l'emploi », tournant le dos aux revendications des organisations syndicales de salarié-es. La loi Macron en est un triste exemple.

Sur le terrain de l'emploi, préoccupation majeure des Français-es, la FSU a porté et relayé au niveau du Ministère de l'emploi, du travail et du dialogue social les reven-

dications pour défendre les missions de service public, les politiques de l'emploi à mettre en œuvre par le Service Public de l'emploi, la défense de l'inspection du travail, la nécessaire amélioration de la situation des agent-es publics de pôle Emploi mais aussi la défense des chômeurs et chômeuses. Elle a participé aux mobilisations des associations de chômeurs et organisé une conférence de presse avec les associations de chômeurs en octobre 2014. La FSU a continué d'exiger son intégration au Conseil d'administration de Pôle Emploi étant représentative dans la "branche" Pôle Emploi ainsi qu'à l'ex Conseil National de l'Emploi.

Dans un contexte parfois de confusion, illustré notamment par les « bonnets rouges », les hésitations, reculs, choix du gouvernement mais aussi son empressement à céder aux « pigeons », « poussins », aux lobbys patronaux et à d'autres groupes d'influence, nombre de citoyennes, notamment celles et ceux dont le travail fait pourtant la richesse du pays, adoptent une position de défiance vis-à-vis de notre organisation sociale et politique voire à ne plus voter ou à chercher d'autres voies.

Dans ce débat sur la sortie de crise et la relance économique, la FSU a toujours eu le souci, sans les opposer, de positionner la fonction publique et les services publics comme des outils tout autant indispensables que le secteur privé. Éducation, Formation, Recherche, Culture, Agriculture, Environnement, Justice, Sport... mais aussi services publics dans les territoires, partout ils sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils sont des leviers pour sortir de la crise et pour réaliser les mutations économiques, écologiques ou culturelles à venir. Ils sont aussi nécessaires à la cohésion sociale et gage d'égalité, d'accès aux droits fondamentaux pour toutes et tous.

Dans cette période, nombre de mobilisations se sont développées dans les différents secteurs et particulièrement contre les plans de licenciement dans des entreprises et contre la dégradation des services publics. La FSU, dans le droit fil des choix confirmés à Poitiers d'un syndicalisme unitaire et d'un travail à l'unification syndicale, a organisé les mobilisations

nécessaires des salarié-es, chômeurs et chômeuses, jeunes et retraité-es, dans l'unité la plus large possible, tant dans la Fonction publique qu'au niveau interprofessionnel, afin de chercher à peser sur les choix : retraites, Accord national interprofessionnel, manifestations européennes avec la CES, mobilisations contre le Tafta, grève contre l'austérité, engagement dans la Convergence Service Public, participation à l'Altersommet, au Forum Social Mondial de Tunis, à la coalition Climat 21 mais actions également dans l'Éducation, l'Enseignement supérieur et la Recherche, la justice, l'Agriculture, le secteur médico-social ou encore à Pôle Emploi... La FSU n'a eu cesse de chercher à construire, avec d'autres organisations syndicales mais aussi avec le mouvement social, notamment avec ATTAC et le Collectif de l'Audit Citoyen contre la dette, des mobilisations et des propositions alternatives fondées sur un réel partage des richesses pour plus d'égalité et de justice sociale. Elle a régulièrement pour cela exigé la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et la mise en œuvre d'une réelle réforme fiscale plus juste et plus solidaire. *Invitée aux réunions du collectif dit "3 A" (Alternatives A l'Austérité) rassemblant des forces associatives, syndicales et politiques, la FSU s'y est rendue en « observatrice ».*

Fenêtre A

Compte tenu du périmètre syndical et politique restreint, la FSU n'a pas participé en tant que telle aux initiatives proposées. Ses instances ont en effet estimé, à une large majorité, que notre responsabilité était de convaincre et mobiliser les personnels contre l'austérité et qu'il fallait pour cela se concentrer sur une perspective de construction d'un front syndical large.

Fenêtre B

La FSU a fait le choix de ne pas s'investir au plan national dans les activités du collectif dit "3 A" (Alternatives A l'Austérité) aux côtés de forces associatives, syndicales et politiques. Des structures de la fédération (SD, SN) y ont participé à l'occasion notamment des 2 grosses initiatives de rue contre la politique d'austérité du gouvernement. C'est pourtant la place de la FSU d'être présente dans ce type de démarches visant à construire un large front, complémentaire des initiatives inter-syndicales, combinant refus de l'austérité et propositions alternatives.

Consciente de la responsabilité de l'Europe dans ce contexte et donc du mouvement syndical à ce niveau, la FSU poursuit ses démarches (même si le positionnement d'organisations syndicales françaises (FO, CFDT) ne permet pas à ce jour d'aboutir) pour intégrer la CES et la CSI. Elle a d'ailleurs participé à nombre d'initiatives et actions de la CES ces dernières années (18 mars 2014, 9 avril 2015, 8 octobre 2015).

Dialogue social

Le gouvernement a institué des discussions à un niveau interprofessionnel (Conférences sociales, Conférence environnementale...) et dans différents secteurs d'activité dont « l'agenda social » dans la Fonction publique ou encore la Conférence de consensus à la Justice. La FSU y a tenu toute sa place en portant les revendications des personnels et ses propositions. Faute de réponse aux questions et exigences qu'elle posait, la FSU a décidé, comme d'autres organisations, de quitter la 3^e conférence sociale en 2014. La FSU revendique que le dialogue social intègre les exigences des organisations syndicales et débouche sur des mesures concrètes. En ce sens, elle s'est toujours engagée avec détermination dans toutes les discussions et négociations ouvertes en y portant ses revendications pour les personnels.

Syndicalisme

La FSU s'est régulièrement interrogée sur la manière de construire des alternatives crédibles face aux questions posées par la crise et le repli sur soi de nombre de citoyennes. Elle n'a jamais dédouané le mouvement syndical de ses responsabilités et a toujours cherché à créer un rapport de forces pour peser afin de réorienter les choix du gouvernement et de gagner des droits et des améliorations pour les salarié-es ainsi que pour l'ensemble de la population. Mais ces dernières années restent marquées par l'in-

capacité du mouvement syndical à construire un véritable mouvement social s'opposant aux mesures régressives et proposant des réponses alternatives sur le plan économique, social et environnemental. Même si la FSU ne s'est jamais résignée à la division syndicale (entre syndicalisme d'accompagnement et syndicalisme de contestation) et a régulièrement invité l'ensemble des organisations à dialoguer, voir à agir ensemble, la division est bien réelle quant à l'appréciation des stratégies revendicatives à développer dans ce contexte de crise voire parfois quant aux orientations syndicales. De plus, le paysage syndical a subi quelques ondes de choc sans pour autant être fondamentalement modifié : crise interne de la CGT, poursuite par FO de sa stratégie syndicale solitaire avec un décalage entre son discours et ses actions, affirmation identitaire de Solidaires qui les conduit à un repli sur soi. Tout cela affaiblit le mouvement syndical.

Le contexte général, les difficultés du syndicalisme de transformation sociale pour créer le rapport de force à opposer aux multiples visages des politiques libérales, le déroulement des élections professionnelles de décembre 2014, la crise interne à la CGT ont, sans aucun doute, contribué à rendre les débats sur la construction d'un nouvel outil syndical plus difficile et stoppé un temps la démarche entreprise entre la FSU et la CGT au plan national comme au plan départemental (14, 38, 93 et le CFR Bretagne). Ce travail a repris en juin 2015 comme celui engagé avec l'UNEF. Et un nouveau travail commun s'est engagé avec la Confédération paysanne. Dans cette période, la FSU a permis la construction de nombreuses initiatives au plan national, régional et départemental : succès de la journée du 29 janvier 2014 contre l'extrême droite (FSU, CGT, SOLIDAIRES, UNEF, UNL), finalisation du texte « Vivre et travailler ensemble » (CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, CGC, CFTC, FSU), Votation dans la Fonction publique pour les salaires et l'emploi (CGT, Solidaires, FAFP, FSU), actions unitaires pour obtenir l'amnistie de syndicalistes de la Confédération paysanne sanctionnés en 2014... et aussi dans certains secteurs, dans certaines régions et départements. Elle participe également à l'Observatoire intersyndical contre la répression syndicale.

Fonction publique et services publics

Le gouvernement n'a pas rompu avec une conception des services publics et de la Fonction publique pensés d'abord comme un coût et non comme un atout. Ainsi, la multiplication des allègements, d'exonérations et les baisses de cotisations sociales patronales (pacte de responsabilité) ont contribué à minorer les recettes de l'État, pesant ainsi sur le financement des services publics cibles des économies. Les ministères, les établissements publics et les collectivités territoriales, à travers la baisse de leurs DGF, se sont trouvés confrontés à une baisse de leurs moyens, à l'exception notable des créations d'emplois dans l'Éducation et la Justice. Dans un tel contexte, les collectivités locales augmentent la pression fiscale, en particulier sur les ménages, et/ou diminuent les prestations offertes aux usager-es.

Tous les agent-es ont subi *les conséquences de la rigueur* avec le gel du point d'indice, imposé depuis juillet 2010, aggravé par la hausse des retenues pour pension et la réduction des « enveloppes catégorielles » au sein des ministères. En conséquence de la revalorisation du SMIC, le gouvernement a modifié la grille de la catégorie C en février 2014 puis en janvier 2015. Ces mesures n'ont pas été transposées aux non titulaires, dont les traitements sont éventuellement relevés par la seule indemnité différentielle.

Tout en affirmant la pertinence du statut des fonctionnaires, la ministre s'est placée sur la défensive, devant justifier toute mesure bénéficiant aux personnels. Ainsi l'abrogation du jour de carence, que nous avons obtenue, n'a été effective qu'au 1^{er} janvier 2014. Le sort du projet de loi déontologie est aussi emblématique de ces difficultés. Il devait notamment abroger les mesures les plus contestées de la loi mobilité de 2009. Deux ans après son adoption par le conseil des ministres, il fait l'objet d'une nouvelle rédaction, renvoyant la majorité des dispositions à des ordonnances. Ce texte pourrait n'être que le seul projet de loi du quinquennat portant sur la Fonction publique.

En revanche, plusieurs lois ont engagé *une réforme territoriale* profonde. Après la loi

de 2013, qui a modifié le mode d'élection des conseils départementaux et les calendriers des élections départementales et régionales, la loi MAPTAM consacre l'émergence des métropoles, faisant craindre de nouvelles inégalités entre les territoires, et installe une répartition des missions des collectivités en partie déterminée au gré de la contractualisation entre collectivités. La loi NOTRe revient sur les compétences territoriales, supprime la clause générale de compétences sauf au niveau des communes, ces dernières devant s'inscrire dans le développement de l'intercommunalité. La nouvelle carte des régions métropolitaines, réduites à 13, s'articule avec une réorganisation de l'État au risque d'un accès réduit au service public pour une partie de la population et de dégradations pour les personnels.

Alors qu'il avait été envisagé de fusionner certaines académies, la mobilisation initiée par la FSU et ses syndicats nationaux s'est développée sur le terrain amenant le conseil des ministres du 31 juillet à ne pas procéder à ces fusions, et à la délimitation de « régions académiques ». Au-delà de cette nouvelle cartographie, le principe retenu est celui de la modularité de l'organisation des services de l'État au niveau des territoires. Enfin, la revue des missions, menée dans le cadre de la MAP, placée sous la responsabilité du Premier ministre, ne s'écarte guère de la RGPP.

Cet ensemble, dont l'objectif politique est *la réduction des dépenses publiques*, affaiblit le rôle de l'état, son rôle de stratège, régulateur et protecteur s'effaçant de plus en plus face au marché et à ses règles, et institue une concurrence entre et dans les territoires. Soumis à des pressions contradictoires des élus locaux, les changements de pieds incessants du gouvernement ont contribué à rendre illisible une réforme dont les citoyen-nes et les agent-es ont été tenus à l'écart. La FSU n'a eu de cesse de revendiquer la nécessité de créer des solidarités nouvelles entre les territoires, de développer une plus grande proximité des services publics et davantage de démocratie pour les usager-es et les agent-es. Elle s'est adressée aux élu-es

locaux, aux parlementaires et aux ministres concerné-es tout au long du marathon parlementaire sur la réforme territoriale, en pointant le déficit de débat et pour défendre notamment l'urgence d'une organisation qui permette un égal accès aux droits sur tout le territoire. Elle est également intervenue auprès des ministères et autant qu'il a été possible, dans les réunions organisées par les préfet-es sur la réorganisation des services de l'état pour rappeler son opposition à tout nouvel abandon de missions de service public, toute nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels et de l'organisation des services de l'état.

La FSU a mené campagne sur l'atout que représentent la fonction publique et les services publics pour répondre aux défis sociaux et environnementaux des sociétés du xx^e siècle. La publication du livre En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la Fonction publique répondait à ce besoin. Complété par un dossier de *Pour* et par des diaporamas mis à disposition des sections départementales, cet ouvrage a facilité l'organisation de stages fédéraux locaux et de débats sur le statut des fonctionnaires, leurs missions et leurs métiers, et la Fonction publique. Considérant que c'est avec les usager-es que la défense des services publics est la plus efficace, la FSU s'est engagée dans la Convergence nationale des services publics. Elle a contribué au succès du rassemblement et de la manifestation nationale à Guéret les 13 et 14 juin 2015. La FSU a également proposé et animé des ateliers sur le rôle des services publics dans les forums sociaux mondiaux comme celui de Tunis au printemps 2015.

Des réunions régulières de l'intersyndicale fonction publique ont permis des initiatives communes (tribunes, pétition salaires, votation) et l'inscription des revendications des agent-es dans les plates-formes des journées de mobilisation interprofessionnelle (18 mars 2014, 9 avril 2015, 8 octobre 2015). Souvent incomplète, l'intersyndicale a toujours pris soin de rester ouverte aux organisations absentes. Des initiatives rassemblant l'ensemble des organisations

ont d'ailleurs été possibles comme lors de la grève du 15 mai 2014, ou pour le courrier du 13 mai 2015 enjoignant le gouvernement à formuler de nouvelles propositions dans le cadre des négociations PPCR.

C'est avec ce souci des convergences syndicales que la FSU a défendu ses revendications dans plusieurs *négociations*. Elle a été signataire de deux accords, Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Prévention des risques psychosociaux. Elle n'a pas signé l'accord sur la Qualité de vie au travail.

Écartée du comité de suivi de l'accord Sauvadet, la FSU n'a pas renoncé pour autant à intervenir sur la situation des agent-es non titulaires, tant pour l'examen des textes réglementaires au sein des instances que dans les ministères et établissements publics. Le jugement du TA de Paris, gagné par la FSU, a permis d'imposer sa présence dans tous les groupes de travail au sein du MEN, et plus généralement de mieux circonscrire le rôle d'un comité de suivi.

Le développement des *CHSCT* a été un enjeu particulier en raison de leur caractère nouveau dans un contexte où les agent-es ont été très affectés par le déploiement de la RGPP et se trouvent confrontés à un pilotage de type managérial. Les très nombreuses formations syndicales organisées tant au niveau national que local ont contribué à la constitution d'équipes militantes.

Par ailleurs, la détermination de la FSU en faveur de l'*action sociale* et sa recherche systématique de l'unité ont permis de sauvegarder le budget 2015 de l'action sociale interministérielle, de faire reconnaître le droit des retraité-es à en bénéficier. Enfin, la réflexion a été approfondie sur le dossier des instances de l'action sociale dans la fonction publique de l'état.

PPCR

Le ministère de la Fonction publique a ouvert des discussions sur l'Avenir de la Fonction publique au printemps 2014. Elles ont concerné tant les questions du recrutement, de la simplification de l'architecture statutaire que la politique de rémunération. Ces négociations dites « PPCR » ont duré plus d'une année. Elles se sont déroulées dans un contexte de forte réduction de la dépense publique et de gel du point d'indice que la FSU a toujours dénoncé. Après des années de dégradation dans la Fonction publique, les attentes des agent-es sont importantes en termes d'amélioration des déroulements de carrière, de reconnaissance des qualifications, d'amélioration des conditions de travail, de la formation, des conditions de recrutements mais aussi d'emploi et de salaires. Des évolutions sont nécessaires pour les fonctionnaires et pour assurer l'attractivité de la Fonction Publique. La FSU a été très active dans ce processus en portant les exigences des personnels parmi lesquelles la reconstruction de la

grille, la nécessité d'un rendez-vous salarial et l'exigence de mesures s'adressant à tous les agent-es y compris aux contractuel-les. Elle a informé les personnels des propositions gouvernementales et de l'état des discussions au fur et à mesure des négociations.

La FSU a aussi cherché en permanence à rassembler les organisations syndicales. Elle a ainsi été à l'initiative d'une démarche commune, en mai dernier, auprès du Premier ministre, qui a obligé le gouvernement à faire de nouvelles propositions. Nombre de syndicats de la FSU ont organisé des consultations des personnels pour appuyer leurs décisions. Sans attendre ce qu'il adviendrait de la signature ou non de ce protocole, la FSU a décidé de poursuivre les mobilisations (votation Fonction publique, journée d'action interprofessionnelle du 8 octobre 2015), notamment sur les questions de salaires et d'emploi. Après un large débat au CDFN, la FSU a décidé de signer l'accord PPCR. Les conditions d'un accord majoritaire n'ayant pas été réunies, et alors que le gouvernement a décidé de manière unilatérale d'appliquer les mesures du protocole, la FSU s'est exprimée pour que toutes les organisations syndicales soient associées à la mise en œuvre des mesures PPCR. Elle a annoncé qu'elle serait particulièrement attentive et vigilante sur la préparation du rendez-vous salarial comme sur les discussions et la mise en œuvre des autres mesures, et qu'elle continuerait à défendre ses revendications.

L'activité de la FSU dans les différents secteurs

Des États Généraux du Travail Social en trompe l'œil

Lors de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de décembre 2012, le Président de la République a annoncé des États généraux du travail social dont la tenue, aujourd'hui annoncée pour la fin de l'année 2015, a été continuellement reportée. En 2014, l'accès pour les professionnel-les de terrain aux différentes Assises interrégionales préparatoires aux États généraux leur a été véritablement verrouillé. Toutefois, mobilisé-es dans des cadres unitaires locaux

et nationaux où des militant-es FSU ont été très actifs, des déclarations ont pu y être lues et le Manifeste de l'Intersyndicale, dont la FSU est à l'origine de la rédaction, « Le travail social avec des professionnelles promoteurs de droits et de lien social », largement distribué. Les travailleuses et travailleurs sociaux et médico-sociaux ont ainsi rappelé la prééminence des valeurs fondamentales d'humanisme et de solidarité liée à l'exercice du travail social et médico-social, le contexte social dégradé, l'accentuation des inégalités et de la paupérisation d'une partie grandissante de la

population consécutives pour partie aux politiques économiques et sociales, les réponses alternatives à la crise, la nécessaire reconnaissance du niveau de qualification des travailleuses et travailleurs sociaux et ont aussi dénoncé les diktats budgétaires de l'état et de certaines collectivités locales.

Sur l'ensemble du territoire, les travailleuses et travailleurs sociaux font les mêmes constats portant, entre autres, sur la perte de sens du travail social, l'importante réduction des moyens conjointement à l'augmentation de situations sociales liées à la

dégradation des conditions de vie. Les arguments de contraintes financières sont invoqués par les employeurs territoriaux et associatifs, alors que la demande sociale et les besoins sociaux explosent. La FSU a tenu et tient toute sa place dans l'organisation des nécessaires mobilisations avec l'Intersyndicale nationale « Travail social » - CGT, FSU, Solidaires, FAFP - et son élargissement, conjointement aux collectifs du travail social et étudiants, en lien avec les associations professionnelles, où des temps forts d'action ont été et sont programmés : Conférence de presse lors de la remise des conclusions de la « Mission Bourguignon » le 2 septembre 2015, initiative unitaire nationale d'ampleur le 25 juin 2015.

Loi d'avenir pour l'agriculture

Après plus d'un an de débats, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a été publiée le 14 octobre 2014. Si le texte va globalement dans le sens des mandats défendus par la FSU quant à l'évolution des modèles de production agricole, il aurait toutefois mérité l'introduction de mesures plus contraignantes sur ce sujet. Le développement des "fermes usines" a depuis fait la démonstration que cette loi, malgré ses bonnes intentions, n'a pas permis d'enrayer le développement du modèle productiviste que la FSU combat, et qui a été le sens de son engagement aux côtés, notamment, de la Confédération Paysanne.

Si cette loi donne un rôle de premier plan aux exploitations des lycées agricoles publics dans la promotion de l'agro-écologie, elle en oublie singulièrement le financement.

Dans le secteur de la justice

Ces trois dernières années auront été marquées par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et au renforcement de l'efficacité des sanctions pénales. La FSU s'est investie pour accompagner les débats qui ont entouré ce projet de réforme, au sein notamment du Collectif Liberté Égalité Justice. Abrogation des peines planchers, rétablissement de l'excuse de minorité pour les mineur-es récidivistes, diminution de la peine encourue en cas de trouble mental altérant le discernement, Individualisation de la peine avec

la fin des automatismes, mise en lumière de la probation, jusqu'ici étouffée par les questions carcérales, réduction des « sorties sèches », génératrices de récidive, vont dans le sens des principes et des valeurs défendus par la FSU. Cette loi a consacré une véritable peine de probation, la contrainte pénale, jusqu'ici absente de l'article du Code pénal qui liste les peines correctionnelles et criminelles.

Toutefois, la FSU regrette vivement que cette réforme n'ait pas véritablement tranché en faveur d'une sortie claire de l'idéologie sécuritaire dans laquelle la politique pénale s'est inscrite depuis plusieurs années et qu'elle soit restée silencieuse sur les mesures de sûreté et les longues peines.

Les conclusions de la conférence de consensus de février 2013 laissent pourtant présager une dynamique positive pour une réforme d'un système pénal et pénitentiaire à bout de souffle.

Enfin, l'absence de reconnaissance du caractère régalién de la probation, pour laquelle la FSU lutte depuis de nombreuses années, est un réel reniement. En juillet 2014, une nouvelle tentative de privatisation de l'exécution des peines de probation était mise en échec, après une mobilisation des personnels à l'occasion de l'examen du texte par le Sénat.

La loi a été accompagnée de recrutements, qui, même s'ils restent insuffisants du fait du retard accumulé, sont importants, principalement pour les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP). Ces derniers ont bénéficié d'une plus grande exposition et d'une plus grande reconnaissance, notamment par le rétablissement du Comité technique spécial SPIP, supprimé sous la précédente législature.

Au printemps 2015, la FSU s'est mobilisée auprès de l'Observatoire des libertés et du numérique (ONL) pour s'opposer au projet de loi sur le renseignement. Elle se félicite que le Ministère de la Justice ait finalement été écarté de la liste des ministères prescripteurs. Mais ce texte reste hautement contestable compte tenu des nombreuses dispositions attentatoires aux libertés collectives et individuelles qu'il comporte.

La justice pénale des mineur-es, quant à elle, est la grande oubliée des réformes. Pourtant, l'arrivée de Christiane Taubira

comme ministre de la justice avait suscité un certain espoir parmi les personnels. Si elle a restauré des liens de respect à l'égard des fonctionnaires et des magistrat-es qui avaient été une des cibles privilégiées du quinquennat précédent, l'étroitesse de ses marges de manœuvre, tant sur le plan budgétaire que politique est très vite apparue.

Ainsi, à l'heure actuelle, la réforme de l'ordonnance de 45 n'est toujours pas intervenue alors même qu'un projet de loi a été présenté aux organisations syndicales fin décembre 2014. Par ailleurs, si ce projet revient sur les tribunaux correctionnels pour mineur-es, il conserve de nombreuses dispositions sécuritaires adoptées sous les années Sarkozy. Ainsi, il ne remet pas en cause la logique de contrôle, de mise à l'écart et d'enfermement de la jeunesse la plus en difficulté. Ce texte tente un équilibre impossible entre la priorité à l'éducation et les droits des victimes et de la société dans son ensemble. Il ne constitue pas une réforme progressiste et ambitieuse de l'ordonnance de 45 telle que nous la défendons.

La FSU fait le constat d'un changement de langage et de regard vis-à-vis des adolescent-es confrontés à la justice après des années où la notion de jeunesse en difficulté avait été totalement supplantée par celle de mineur-es récidivistes. Mais, ce changement ne se traduit pas concrètement dans le quotidien des personnels. Les conditions de travail et d'exercice des missions restent très dégradées (créations de postes insuffisantes, maintien des structures d'enfermement...). Aujourd'hui, la question reste entière de savoir comment réhabiliter la priorité éducative en direction de la jeunesse en difficulté, dans un cadre législatif qui reste, pour l'heure inchangé, une absence de rupture dans la politique d'enfermement et des budgets insuffisants.

Dans le secteur de l'Éducation

La FSU s'est engagée avec conviction dans la consultation de l'été 2012, où elle a défendu ses orientations pour promouvoir la réussite de toutes les jeunes et conforter les missions des personnels. Elle a ensuite apprécié de façon nuancée le projet de la loi de Refondation de l'École de la République de 2013 en s'abstenant.

Fenêtre A

La loi dite de « refondation » ne marque pas de rupture avec les politiques éducatives précédentes. La poursuite du développement de l'apprentissage, de l'école du socle avec le cycle 3 ou de la réforme des lycées, comme le trompe-l'œil de la réforme de l'éducation prioritaire et le lot de réformes rejetées par les personnels (bloc bac-3/bac+3, réforme des rythmes, réforme du collège) ne permettront aucune démocratisation. Le manque de volonté politique conjugué à la logique comptable ont rendu inopérants les créations de postes, ou le retour de la formation initiale. Enfin, l'autonomie, accrue, apporte son lot de dérèglementations et d'inégalités; la gouvernance sévit toujours et les personnels restent sous le joug de pressions hiérarchiques. Cette école de la concurrence (entre élèves, entre personnels et entre territoires) continue de gérer le tri social et ne correspond pas au projet de la FSU.

Fenêtre B

La FSU, par la représentativité, la mobilisation et l'expertise de ses syndicats, a pu obtenir que soient inscrits des principes auxquels elle est attachée, comme la laïcité, l'affirmation que tous les jeunes sont capables de réussir, la nécessité d'élever le niveau de qualification pour tous et une programmation budgétaire de créations de postes, le rétablissement de la formation initiale, la priorité au primaire et la spécificité de la maternelle, la politique d'éducation prioritaire, la nécessité de réécrire le socle commun de connaissances et de compétences et les programmes d'enseignement...

Au-delà de ces principes, la FSU poursuit sa bataille pour que tous les métiers de l'éducation soient reconnus dans les mesures annoncées et que les créations de postes soient affectés pour répondre à tous les besoins du service public. Néanmoins, des désaccords de fond et des insuffisances dans de nombreux domaines (réforme du collège, du lycée, priorité à l'apprentissage, rythmes scolaires, éducation prioritaire...) subsistent. Des chantiers restent à concrétiser. Le carcan imposé par l'austérité budgétaire, l'absence de réelle volonté politique pour prendre des mesures d'ampleur pour véritablement démocratiser le système éducatif, pour reconstruire une formation initiale et continue de qualité, redonner la parole aux personnels, nous amènent à considérer de façon très critique l'action du gouvernement dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Par son engagement dans les chantiers et groupes de travail ministériels et au Conseil supérieur de l'éducation, la FSU a pesé sur de nombreux dossiers, faisant valoir ses conceptions en matière d'éducation et de défense des personnels. Ainsi, l'action syndicale a permis de peser sur les chantiers métiers et permis d'obtenir quelques avancées (augmentation des pro/pro, circulaires missions, dossier des Psy et COP, fin des ECLAIR et toilettage des textes indemnitaires du second degré, conclusions du GT contractuels, décret AESH). Pour autant, il reste à ce jour des exigences importantes sans réponse (précarité, revalorisation des salaires, recrutement, formation...).

La loi de refondation a inscrit l'engagement de créer 60 000 emplois dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur d'ici 2017. Exigeante, la FSU a mis cette question dans le débat public pour alerter sur une ampleur de créations de postes beaucoup trop faible. En effet, à 2/3 du quinquennat, seulement la moitié des créations de postes a été réalisée. Le tempo n'est donc pas assez soutenu et ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins, que ce soit rattraper le retard accumulé par les suppressions du quinquennat Sarkozy, absorber la hausse démographique ou financer les mesures pédagogiques nécessaires. Depuis 2012, la FSU a revendiqué un budget qui permette une réelle transformation du système éducatif aussi bien pour recréer une véritable formation initiale des enseignant-es et augmenter le nombre de recrutements que pour exiger les moyens pour l'éducation. C'est ainsi que la FSU a mené des campagnes et actions pour la défense du service public d'éducation (manifestation nationale pour l'éducation, campagne de pétition en mars et avril 2013,

meeting, rassemblement et colloque organisés en 2014 pour exiger les moyens pour l'école et ses personnels). La FSU a mis en avant la nécessité d'articuler la création massive de postes pour rattraper les plus de 80 000 postes perdus avant 2012, pour faire face à la pression démographique et la nécessité de rendre attractifs les métiers de l'enseignement afin de pourvoir les postes aux concours.

La réforme des rythmes scolaires a suscité débats, interrogations et contestations de la part des personnels, des familles et des élèves. Sur le terrain, sa mise en œuvre reste insatisfaisante. La FSU y a porté son projet éducatif et les revendications des personnels enseignants et territoriaux. Elle a affirmé la nécessité d'une égalité du service public d'éducation sur tout le territoire, qui doit se traduire par une égalité d'accès et de traitement de tous et toutes, ainsi que par une offre éducative de qualité partout.

Créé par la loi de refondation, le *Conseil supérieur des programmes* a eu la mission compliquée de réécrire le socle devenu « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », ainsi que les programmes de cycles (et différents programmes transversaux). Contenus et évaluations étant liés, la FSU a porté les revendications des personnels en matière d'évaluation et obtenu la suppression du livret personnel de compétences (LPC). Durant la phase d'élaboration de ces projets, la FSU a fait valoir sa conception de la culture commune et fait évoluer les contenus vers plus d'ambition. Elle a néanmoins rencontré des difficultés au fil des travaux et des consultations. Mesure emblématique de la loi de refondation, la réforme de la *formation* des enseignant-es, très attendue, est loin des objectifs annoncés et son bilan tranche avec les satisfecit ministériels. L'architecture choisie, conjuguant un concours en M1 et un mi-temps de responsabilité en M2, ne permet pas de répondre aux exigences universitaires d'un niveau M2 ni de garantir une formation professionnelle de qualité. Elle a engendré un surcroît de travail en M2 pour les stagiaires et des difficultés majeures pour les formateurs et formatrices. La FSU a impulsé la mise en place en janvier 2014 d'un observatoire de la formation des enseignant-es qui a montré qu'en l'absence de cadrage national, de fortes disparités existent entre les ESPE. Ce bilan inquiétant appelle à une nécessaire remise à plat pour faire les réorientations qui s'imposent.

La FSU s'est félicitée de l'ouverture du chantier consacré à l'Éducation *prioritaire* au printemps 2013, de la fin du dispositif ECLAIR et du fait que le ministère reprenne à son compte des demandes de longue date d'allègement du temps de travail (pondération) et d'augmentation indemnitaire pour les personnels. Elle a par contre contesté la méthode ministérielle qui consiste à déterminer a priori un nombre de réseaux au niveau national, pour ensuite affiner les critères utilisés pour entrer ou non dans le dispositif et « sélectionner » les 350 REP+ et 739 REP. La situation économique et sociale de la France et les difficultés scolaires qu'elle induit justifieraient à coup sûr une augmentation du nombre de ces réseaux. La FSU a également rejeté la méthode de labellisation par réseau qui implique celle des collèges comme condition sine qua non, créant de fait des « écoles orphelines », et laissant de côté à cette étape tous les lycées. C'est ainsi qu'à l'automne 2014, de nombreux réseaux se sont mobilisés pour réclamer leur labellisation ou protester contre leur sortie du périmètre de l'éducation prioritaire. La FSU a organisé un meeting le 22 novembre 2014 et un rassemblement national des réseaux mobilisés, afin de permettre l'expression de leurs revendications légitimes.

La réforme du collège présentée au printemps 2015 a suscité débats et contestations. La grande diversité des opposant-es au projet rend difficilement audible le rejet profond de la profession enseignante, dans un premier temps. Mais l'appel intersyndical à la grève, le 19 mai, des syndicats concernés de la FSU, est un succès. Malgré cette grève majoritaire et au mépris des personnels, les textes incriminés sont publiés dès le lendemain de la mobilisation. Une deuxième grève a eu lieu le 11 juin, moins suivie vu la date. La mise en œuvre de réforme du collège est prévue à la rentrée 2016, après une préparation au cours de l'année 2015-2016. Pour la FSU, cette réforme ne répond pas aux enjeux de réussite de tous.

Concernant l'administration de l'éducation nationale, la FSU a défendu la nécessité que soient créés des postes en nombre suffisant pour que l'organisation des services, aussi bien déconcentrés que dans les établissements, permette de retrouver de bonnes conditions de travail et de réalisation des missions supportées par les fonctions support du système éducatif. Elle a été également portée

l'exigence de reconnaissance des qualifications des personnels et a obtenu la mise sur pied d'un groupe « métiers » pour les personnels administratifs avec l'objectif de gagner une requalification des emplois et un repyramidage de la filière administrative. Le ministère a engagé une politique de requalification, certes laborieuse et insuffisante, mais qui reconnaît pour la première fois la déqualification de nombreux emplois et ouvre des perspectives de promotion pour les personnels. Enfin, la FSU s'est opposée aux projets de fusions d'académies que la réforme territoriale et la nouvelle carte des régions mettaient à l'ordre du jour de la feuille de route gouvernementale. Sur ce sujet, elle a été des plus actives pour construire les cadres unitaires et mobiliser les personnels des rectorats. Ce scénario du pire a été évité, c'est un acquis pour la suite des mobilisations à construire maintenant, pour éviter que de nouvelles réorganisations soient envisagées sur l'autel des politiques de réduction des moyens.

En ce qui concerne la Santé à l'école, le gouvernement a tout d'abord marqué sa volonté d'externaliser la santé à l'école en créant une mission interministérielle. La FSU avec ses syndicats a protesté contre ces propositions (3 manifestations en deux ans, regroupant chaque fois plus de 1500 infirmières et infirmiers) et obtenu du ministère qu'il accepte de modifier sa copie initiale. Le groupe métiers/missions mis en place sur la santé à l'école a été le plus long et le plus conflictuel. Si le ministère a fini par prendre l'engagement de publier les textes faisant accord, ils ne sont toujours pas parus à ce jour. Ces textes mettent en exergue les missions particulières des infirmières et infirmiers en matière de prévention des problèmes essentiels que peuvent rencontrer les jeunes (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal-être) et qui nécessitent des réponses adaptées et personnalisées, notamment d'écoute, afin de déterminer leurs besoins de santé. Cependant, pour mettre en œuvre ces orientations, des moyens seront nécessaires pour ne pas en rester aux intentions.

A mi-mandat, le bilan de la politique éducative du gouvernement, pourtant affichée comme étant sa priorité, est loin d'être satisfaisant. Nombre de questions restent entières : conditions de travail, emploi, salaires, formation

initiale et continue, crise de recrutement... qui mettent en péril la capacité du système éducatif à répondre aux défis actuels et l'avenir des métiers de l'éducation.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la loi ESR, qui devait mettre un terme aux dérives de la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités), n'a fait au final que s'inscrire dans la même logique (regroupements, concurrence, asphyxie budgétaire, développement de l'emploi précaire...). La FSU a porté la nécessité d'une remise à plat de la loi. Plusieurs mobilisations intersyndicales (11 décembre 2014, 3 mars 2015) ont permis de mettre en évidence la nécessité de défendre l'ESR et les conditions de travail et d'études. La FSU n'a eu de cesse de combattre l'austérité budgétaire qui obère le bon fonctionnement des universités et affecte les conditions d'emploi, de rémunération et de travail des personnels.

La FSU a donné un écho à l'ensemble des revendications des personnels, par des actions aussi bien locales que nationales : manifestation nationale du 6 avril 2013, grève du 15 mai 2014, journée nationale de grève du 3 février 2015...

Dans le secteur de la Culture

De l'avis même de la ministre, le ministère de la culture a été « saigné à blanc » par la RGPP. Malgré ce constat, appuyé par un rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles, le nouveau gouvernement a été très en deçà de ce qu'on pouvait espérer : les baisses d'effectifs et de moyens ont continué à sévir, les dérives mercantiles aussi, et il n'y a pas de vraie parole politique sur la définition du champ culturel et de ses missions.

En lieu et place d'une politique culturelle nationale, la direction du Ministère de la Culture et de la Communication porte surtout une perspective technocratique de gestion des affaires courantes. Le médiocre projet de loi LCAP (Liberté de la Création, Architecture et Patrimoine) qui n'est guère qu'un catalogue non hiérarchisé de mesures techniques à portée limitée en témoigne.

Aucune des missions fondamentales du ministère ne fait l'objet d'engagements politiques courageux. Ainsi, la sphère du patrimoine est en butte aux privatisations et aux externalisations qui frappent bibliothèques, musées,

archives, ou encore le domaine de l'archéologie préventive, ouvert à la concurrence par la droite et largement lâché par le gouvernement. L'aide à la création et le soutien au spectacle vivant font quant à eux les frais de réductions budgétaires qui étranglent un secteur déjà fragilisé par les attaques répétées contre le régime des intermittent-es, pendant que la démocratisation de la culture se résume à un programme d'« éducation artistique et culturelle » qui, par manque de moyens, ne dépasse pas l'incantation communicationnelle.

Durant toute cette période, la FSU n'a eu cesse de défendre les missions et conditions de travail des agent-es. Face à un mouvement général de balkanisation de la sphère culturelle en établissements publics toujours plus autonomes – et de moins en moins « publics » – elle a eu gain de cause sur certaines dérives parmi les plus criantes, que ce soit au niveau de la « gouvernance » ou du statut dérogatoire de certaines catégories de personnels. Dans un ministère qui compte 60 % de non-titulaires, un accord a été négocié qui, dans la perspective du « retour à la règle », protège les contractuel-les déjà en poste tout en interdisant aux directions, et singulièrement aux établissements publics, de recourir au contrat plutôt qu'à l'emploi statutaire, comme ils en avaient pris l'habitude. Des travaux sont engagés pour que les établissements publics dérogatoires sur fondement législatif (CNC et INRAP) voient leur dérogation reconsidérée et que l'on puisse envisager la titularisation des leurs personnels. Ce dernier chantier revendicatif entre dans le cadre plus vaste d'une réflexion sur la filière

scientifique du Ministère de la Culture et de la Communication et sur la recherche en matière culturelle que nous avons entrepris d'imposer à une administration assez rétive sur le sujet. Enfin, depuis un an, les réflexions sur les missions, et les revendications qui en découlent, concernent particulièrement les services territoriaux du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC et STAP), très mobilisés face aux menaces d'arraisonnement, qu'elles viennent des collectivités territoriales ou des préfet-es.

Retraités-es

A l'heure où l'espérance de vie augmente, nombre de retraités-es vivent dans la précarité. La FSU a régulièrement appelé les retraités-es à se mobiliser avec les actifs et actives contre les politiques d'austérité et leurs conséquences dans un cadre le plus unitaire possible. Elle a dénoncé le gel des pensions, d'autant que les dépenses contraintes continuent de progresser, que la fiscalité nationale et locale s'alourdit pour une grande majorité. A l'initiative de la FSU, un arc unitaire, le groupe des neuf (UCR-CGT, CFTC, CGC, FO, Solidaires, FGR-FP, FSU, UNRPA, LSR), s'est constitué en 2013 et a conduit à des mobilisations importantes (juin 2014, mars 2015 notamment) sur la question du pouvoir d'achat, des services publics, et pour une loi « vieillissement » conforme aux attentes. Réflexions, débats, notamment lors des « journées d'automne de la FSU » et lors du stage fédéral fiscalité, autant d'initiatives dans une dimension intergénérationnelle pour assurer une vie digne à toutes et tous les retraités-es.

Activités internationales

Au niveau européen, la FSU s'est engagée dans les mobilisations anti austérité: interpellations des député-es, rassemblements et manifestations à Bruxelles, initiative à Athènes, mobilisations de la CES. . .

Elle a participé aux initiatives pour populariser et lutter contre le traité transatlantique (Stop TAFTA) et dans le cadre du collectif Blockupy (Francfort). Elle s'est également engagée dans l'Altersommet, participant aux réunions du collectif France et aux assemblées générales à Bruxelles.

Au niveau mondial (Tunisie, Iran, Grèce, Italie, Espagne. . .), la FSU a manifesté son soutien à des organisations syndicales de nombreux pays sur des thèmes différents: pour le droit syndical, après des attentats, des luttes spécifiques. . . La FSU a poursuivi les projets de coopération dans lesquels elle est engagée: avec le mouvement des femmes de la CSA (Sénégal), avec la société civile en Tunisie, et en Haïti, en partenariat avec Solidarité laïque. Une délégation de la FSU et de ses syndicats nationaux a participé aux FSM qui se sont tenus à Tunis: elle y a organisé des ateliers (services publics, emploi, féminisme, climat) avec d'autres organisations syndicales françaises et européennes. Dans le cadre du CSFEF, la FSU a participé à diverses rencontres et porté des plaidoyers pour la francophonie, la démocratie, le droit syndical. . .

Régulièrement, des notes ont été rédigées pour aider à la compréhension de situations ou initiatives particulières (Syrie, Palestine, TAFTA, COP 21. . .) et des stages organisés.

Retraites, protection sociale, santé

La loi sur les retraites de janvier 2014 retient l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite sans décote et confirme les bornes d'âge (62 et 67 ans). Elle intègre des mesures ponctuelles corrigeant certaines injustices. Renonçant à dégager le financement nécessaire, elle installe un comité de suivi chargé de veiller au respect de l'équilibre financier. Gel des pensions de retraite, diminution du montant des pensions liquidées sont de fait les choix retenus.

Dès le printemps 2013, la FSU a défendu des choix alternatifs: campagne d'opinion dans le cadre du collectif « Retraites 2013 », grèves (10 septembre 2013 à l'appel de

CGT, FO, FSU, Solidaires, propositions d'amendements au projet de loi avec l'UNEF, la CGT et Solidaires pour la prise en compte des années d'études. . .).

Le Parlement a inséré dans la loi la commande de nombreux rapports. Le rapport Fragonard est le premier à être rendu public. Il vise l'adaptation des dispositifs familiaux au choix de l'allongement.

Dans les conseils d'administration de l'IRCANTEC et du RAFF, la FSU favorise l'intervention convergente des syndicats dans l'intérêt des personnels. Elle a ainsi appuyé la démarche unanime de rejet de la baisse des droits RAFF de 17 %.

La FSU, qui a contesté le Pacte de responsabilité et le dogme de la réduction du « coût » du travail, a défendu au Haut Conseil du Financement de la *Protection Sociale* l'idée d'un financement visant à satisfaire tous les besoins sociaux, grâce à des recettes supplémentaires dans le cadre d'un autre partage des richesses. Mais en l'absence de mobilisation interprofessionnelle pour une véritable reconquête de la sécurité sociale, les reculs se poursuivent. Le dernier exemple est la modulation des allocations familiales qui remet en cause l'universalité des droits dans ce domaine.

Si la FSU a soutenu la généralisation du tiers-payant, elle estime que *la loi santé* ne revient pas sur les désengagements passés de l'assurance maladie obligatoire et ne permet pas de lutter contre une médecine à plusieurs vitesses. Elle manque d'ambition alors qu'il y a urgence à reconquérir un système de santé de haut niveau pour tous et toutes. Les dérives concurrentielles dans le domaine des complémentaires santé sont inquiétantes. Par ailleurs, dans le cadre des contacts réguliers qu'elle a avec la MGEN, la FSU l'a alertée sur les effets de la nouvelle offre globale. La FSU est par ailleurs inter-

venue auprès du COREM pour protester contre la nouvelle décision de baisse des droits acquis.

La FSU a porté ses exigences dans la concertation en amont du *projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement* mais la montagne a accouché d'une souris: rien sur le nécessaire développement des services publics, la formation et les missions de personnels pour l'aide à domicile. Le volet EHPAD est repoussé sine die. La FSU a protesté contre les nombreux reports de la loi qui n'est toujours pas votée et contre le détournement de la CASA.

La FSU est pleinement investie dans les instances ayant en charge les questions relatives aux situations de *handicap*: Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)... La Conférence Nationale du Handicap du 11 décembre 2014 à laquelle la FSU a participé a permis de mettre en lumière certaines avancées mais aussi les retards, voire les reculs et plus généralement le manque de moyens pour mettre en œuvre pleinement le droit des personnes en situation de handicap.

Élections professionnelles 2014

Le taux de participation, en augmentation par rapport à 2011, a été globalement faible (52,9 %) sur l'ensemble de la Fonction publique puisque seul 1 électeur ou électrice sur 2 a voté. Le plus faible étant celui de la FPH. Les résultats donnent une image de la réalité de la FSU et des forces syndicales en présence dans la Fonction publique. Au plan général, même s'il faut acter une poussée de FO et de l'UNSA ainsi qu'une baisse sensible de la CGT en particulier dans la FPT, il est difficile d'interpréter le résultat final au travers d'une lecture renvoyant strictement à une grille d'analyse privilégiant l'existence de deux pôles, l'un « réformiste » et l'autre « contestataire » avec une victoire de l'un sur l'autre. Les choses sont plus nuancées au sein des dits pôles: l'UNSA et la CFDT ne progressent pas de la même manière; la CGT baisse beaucoup et Solidaires augmente très légèrement; quant à la FSU, elle maintient son positionnement mais subit une baisse. De toute évidence, FO capitalise des mécontentements et surfe sur le statu quo en ne s'exposant jamais vraiment.

Malgré une campagne, organisée sur les problématiques de la Fonction publique et de ses agent-es, plus importante, tant au niveau national que départemental, que lors des dernières élections, la FSU sort affaiblie de ces élections même si le résultat global lui confère une stabilité. Elle n'a pas atteint les objectifs qu'elle s'était fixés: reprendre la première place à la FPE et être représentative à la FPT. Elle conserve sa deuxième place à la FPE en accusant une légère baisse (-0,2) et reste la première organisation syndicale à l'Éducation et à l'Agriculture. Elle progresse à la Culture, aux Affaires étrangères et à la Caisse des Dépôts et consignation. Elle se maintient à la Justice. Elle obtient des résultats contrastés, avec une légère progression, à la FPT sans réussir à entrer au CSFPT.

Ces élections montrent une difficulté pour la FSU à s'ancre ou à se développer dans certains secteurs tout en accusant une baisse importante dans l'Éducation (- 5 points) et dans l'Enseignement supérieur. Ces résultats ne sont pas sans incidence que ce soit en

termes de représentativité que de moyens. Il y a des raisons qui semblent évidentes pour expliquer la faible participation ou le score de la FSU: les modalités de vote, la faible participation, l'absence de réelle campagne de la part du gouvernement n'ont certes pas contribué à une meilleure perception de l'utilité de ces élections professionnelles par les personnels. Mais cela ne constitue pas les seules raisons.

Le CDFN de janvier 2015 a acté que « de notre capacité à rebondir et à appréhender l'avenir comme de l'analyse collective que nous ferons de ces résultats et des décisions qui en découleront dépendra notre capacité à faire vivre la FSU et agir dans la période ». L'engagement a été pris alors d'approfondir l'analyse: Qui sont les électeurs et électrices? Qui s'abstient? Quelle lecture faire de ces élections par rapport à notre orientation syndicale? Quelles leçons tirer de ces élections par rapport à nos pratiques syndicales? Quelle analyse du nouveau paysage syndical? Quelles conséquences pour la FSU?

Vie fédérale

La FSU s'est attachée à améliorer le fonctionnement de ses instances: ordres du jour à chaque secrétariat national et BDFN afin de permettre une meilleure anticipation et donc des débats plus fructueux, travail sur des thèmes lors de BDFN en fonction des nécessités, intervenant-es extérieurs dans les CDFN, relevés de décision... Elle a mis en place, comme cela avait été décidé en congrès, des journées nationales

de rencontre pour les sections départementales et les CFR. Elle a œuvré à une meilleure prise en compte des retraité-es (publications, débats dans les instances, mise en place des « journées d'automne »). La disparition du CNE et du CRE avec la création du CNEFOP et des CREFOP lui a permis d'y siéger pour défendre en particulier l'articulation entre la formation initiale et continue, l'emploi et la formation profes-

sionnelle. Elle a également pris toute sa place au CESE et dans les CESER. Enfin, il a été constitué des groupes de travail sur des sujets qui ne sont pas pris en charge par les secteurs ou que l'actualité imposait de travailler de manière particulière (extrême droite, Alternatives économiques et sociales...). La réflexion sur le fonctionnement fédéral doit maintenant se poursuivre à partir de cela.